

Fiche de données de sécurité

CAULK-EZ

Date de révision de la FDS : 06/01/2026

1. Identification

1.1. Identificateur du produit

Identité du produit CAULK-EZ
Autres noms CAULK-EZ

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation prévue Voir la fiche technique.
Méthode d'application Voir la fiche technique.

1.3. Renseignements sur le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société Caulk-EZ LLC
8211 Huff Ln
Long Lake, WI 54542
Urgence 715 891-3380
Service à la clientèle : Caulk-EZ 715 891-3380

2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Gaz liquéfié ; H280 — Contient un gaz sous pression ; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

Lésions oculaires graves, cat. 1 ; H318 — Provoque de graves lésions oculaires.

Toxicité pour la reproduction, cat. 2 ; H361 — Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

2.2. Éléments d'étiquetage



DANGER

H280 Contient un gaz sous pression ; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

H318 Provoque de graves lésions oculaires.

H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

[Prévention] :

P201 Se procurer les instructions avant utilisation.

P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

P261 Éviter de respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols.

P264 Se laver soigneusement après manipulation.

P280 Porter des gants de protection / équipements de protection des yeux / du visage.

[Intervention] :

P304+312 En cas d'inhalation : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

P305+351+338 En cas de contact avec les yeux : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la chose est aisée à faire. Continuer à rincer.

P308+313 En cas d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin.

P337+313 Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.

P340 Transporter la victime à l'air frais et la maintenir dans une position où elle peut respirer confortablement.

[Stockage] :

P405 Garder sous clé.

P403+P410 Stocker dans un endroit bien ventilé. Protéger du rayonnement solaire.

P251+412 Récipient sous pression : ne pas perforer ni brûler, même après usage. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C / 122 °F.

[Élimination] :

P501 Éliminer le contenu / le récipient conformément à la réglementation locale / nationale.

3. Composition / informations sur les ingrédients

3.1. Substances

Sans objet.

3.2. Mélanges

Ce produit contient les substances suivantes qui présentent un danger au sens des réglementations fédérales et provinciales pertinentes sur les matières dangereuses.

Désignation de l'ingrédient / Nom chimique	% en poids	Classification SGH	Remarques
Trans-1,3,3,3-tétrafluoroprop-1-ène (HFO-1234ze) N° CAS : 0029118-24-9	10 – 30	Gaz liquéfié ; H280 Asphyxiant simple	[1]
2-(2-éthoxyéthoxy)éthanol N° CAS : 0000111-90-0	1 – 15	Irrit. oculaire 2 ; H319	[1]
2-éthoxyéthanol N° CAS : 0000110-80-5	<0,1 %	Irrit. oculaire 2 ; H319	[1] [2]
Cocamide DEA N° CAS : 0068603-42-9	1 – 5	Corr./Irrit. cutanée 2 ; H315 Lésions oculaires graves 1 ; H318 Danger milieu aquatique, chron. 3 ; H412	[1]
Diéthanolamine N° CAS : 0000111-42-2	<0,25 %	Toxicité reprod. 2 ; H361	[1] [2]

[1] Substance classée avec un danger pour la santé ou l'environnement.

[2] Substance pour laquelle une valeur limite d'exposition professionnelle est établie.

[3] Substance PBT ou vPvB.

*Le texte intégral des mentions figure à la section 12.

Conformément au paragraphe (i) de l'article 1910.1200, l'identité chimique spécifique et/ou le pourcentage exact (concentration) de la composition ont été retenus à titre de secret commercial.

4. Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Général	En cas de doute ou si les symptômes persistent, consulter un médecin. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Inhalation	Transporter à l'air frais, garder le patient au chaud et au repos. Si la respiration est irrégulière ou s'arrête, pratiquer la respiration artificielle. Si la personne est inconsciente, la placer en position de récupération et obtenir immédiatement des soins médicaux. Ne rien donner par la bouche.
Yeux	Irriguer abondamment à l'eau propre pendant au moins 15 minutes en maintenant les paupières écartées, et consulter un médecin.
Peau	Retirer les vêtements contaminés. Laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon ou utiliser un nettoyant cutané reconnu.
Ingestion	Si des quantités appréciables sont avalées, appeler un médecin ou le Centre antipoison.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aperçu	Inhalation : L'utilisation normale du produit fini ne présente pas de risque d'inhalation. Contact cutané : Un contact répété avec la peau peut causer une irritation. Absorption cutanée : Un contact répété peut causer une irritation. Dangers pour la santé (aigus et chroniques) : Aucun.
Inhalation	Peut causer une irritation des voies respiratoires.
Yeux	Provoque de graves lésions oculaires. Les symptômes suivant une surexposition peuvent comprendre : douleur, larmolement abondant, rougeur.
Ingestion	Ne PAS provoquer le vomissement sans avis médical. Boire de l'eau à titre de précaution. Appeler immédiatement un médecin ou le Centre antipoison. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

4.3. Indication des soins médicaux immédiats et des traitements spéciaux nécessaires

Remarques pour le médecin Traitement symptomatique.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Agents extincteurs

Agents extincteurs appropriés	Dioxyde de carbone (CO ₂). Brouillard d'eau. Poudre chimique sèche. Mousse résistante à l'alcool.
Agents extincteurs	Ne pas utiliser de jet d'eau comme agent extincteur, car cela

inappropriés

propagera l'incendie.

5.2. Dangers particuliers liés à la substance ou au mélange

Les produits de décomposition thermique ou de combustion peuvent inclure les substances suivantes : gaz et vapeurs nocifs.

5.3. Conseils aux pompiers

Éviter de respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols.

5.4. Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers

Porter un appareil de protection respiratoire isolant autonome (APRIA) à pression positive et des vêtements de protection appropriés. L'équipement standard des pompiers, incluant casques, bottes et gants de protection, offrira un niveau de protection de base pour les incidents chimiques.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions personnelles, équipements de protection et procédures d'urgence

Revêtir l'équipement de protection individuelle approprié (voir section 8).

Utiliser de bonnes pratiques d'hygiène personnelle. Se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer ou d'utiliser les toilettes. Retirer rapidement les vêtements souillés et les laver soigneusement avant de les réutiliser.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser les déversements pénétrer dans les égouts ou les voies d'eau.

6.3. Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Éponger ou ramasser le produit à l'aide de matériaux absorbants. Rincer la zone à l'eau froide propre, puis sécher.

Méthode d'élimination des déchets : Éliminer le récipient et tout contenu non utilisé conformément aux réglementations fédérales, provinciales et municipales en matière de gestion des déchets.

7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions pour une manipulation sans danger

Tenir hors de la portée des enfants. Éviter tout contact avec les yeux.

Voir la section 2 pour de plus amples renseignements. — [Prévention]

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Manipuler les récipients avec soin pour éviter tout dommage et tout déversement.

Matières incompatibles : métaux finement divisés. Peut réagir violemment au contact d'alcalis ou de métaux alcalino-terreux tels que le sodium, le potassium ou le baryum.

Ne pas laisser congeler.

Ne pas exposer à la chaleur ni stocker à une température supérieure à 49 °C (120 °F). Peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Voir la section 2 pour de plus amples renseignements. — [Stockage]

8. Contrôle de l'exposition / protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Exposition

N° CAS	Ingrédient	Source	Valeur
0029118-24-9	Trans-1,3,3,3-tétrafluorprop-	OSHA	Aucune limite établie

	1-ène (HFO-1234ze)	ACGIH NIOSH	Aucune limite établie Aucune limite établie
0000111-90-0	2-(2-éthoxyéthoxy)éthanol	OSHA ACGIH NIOSH	Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible
0000110-80-5	2-éthoxyéthanol	OSHA ACGIH NIOSH	VMT (annulée) : 200 ppm, 740 mg/m ³ , peau 5 ppm, peau DIVS : 500 ppm ; VMT : 0,5 ppm ; VMT : 1,8 mg/m ³
0068603-42-9	Cocamide DEA	OSHA ACGIH NIOSH	Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible
0000111-42-2	Diéthanolamine	OSHA ACGIH NIOSH	VMT (annulée) : 15 mg/m ³ (3 ppm) VMT : 1 mg/m ³ , peau VMT : 15 mg/m ³ (3 ppm)

Données sur la cancérogénicité

N° CAS	Ingrédient	Source	Valeur
0029118-24-9	Trans-1,3,3,3-tétrafluoroprop-1-ène (HFO-1234ze)	OSHA NTP CIRC	Cancérogène sélectionné : Non Connu : Non ; Suspecté : Non Grp 1 : Non ; 2a : Non ; 2b : Non ; 3 : Non ; 4 : Non
0000111-90-0	2-(2-éthoxyéthoxy)éthanol	OSHA NTP CIRC	Cancérogène sélectionné : Non Connu : Non ; Suspecté : Non Grp 1 : Non ; 2a : Non ; 2b : Non ; 3 : Non ; 4 : Non
0000110-80-5	2-éthoxyéthanol	OSHA NTP CIRC	Cancérogène sélectionné : Non Connu : Non ; Suspecté : Non Grp 1 : Non ; 2a : Non ; 2b : Non ; 3 : Non ; 4 : Non
0068603-42-9	Cocamide DEA	OSHA NTP CIRC	Cancérogène sélectionné : Non Connu : Non ; Suspecté : Non Grp 1 : Non ; 2a : Non ; 2b : Oui ; 3 : Non ; 4 : Non
0000111-42-2	Diéthanolamine	OSHA NTP CIRC	Cancérogène sélectionné : Non Connu : Non ; Suspecté : Non Grp 1 : Non ; 2a : Non ; 2b : Oui ; 3 : Non ; 4 : Non

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures techniques appropriées

Assurer une ventilation adéquate. Dans la mesure du possible, cela devrait être réalisé par l'utilisation d'une ventilation par aspiration locale et d'une extraction générale efficace. Si ces mesures ne suffisent pas à maintenir les concentrations de particules et de vapeurs en dessous des valeurs limites d'exposition professionnelle, un équipement de protection respiratoire approprié doit être porté.

Mesures de protection individuelle, EPI :

Respiratoire

Si les travailleurs sont exposés à des concentrations supérieures à la valeur limite d'exposition, ils doivent utiliser des appareils respiratoires certifiés appropriés.

Yeux

Une protection oculaire est recommandée s'il existe un risque d'éclaboussures.

Peau

Des gants de protection sont recommandés si le produit provoque une irritation.

Autres pratiques de travail

Utiliser de bonnes pratiques d'hygiène personnelle. Se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer ou d'utiliser les toilettes. Retirer rapidement les vêtements souillés et les laver soigneusement avant de les réutiliser.

Voir la section 2 pour de plus amples renseignements. — [Prévention]

9. Propriétés physiques et chimiques

Aspect	Liquide blanc laiteux
Odeur	Légère
Seuil olfactif	Non mesuré
pH	6,7 – 7,3
Point de fusion / point de congélation	Non mesuré
Point d'ébullition initial et domaine d'ébullition	Non mesuré
Point d'éclair	Non mesuré
Taux d'évaporation (éther = 1)	Non mesuré
Inflammabilité (solide, gaz)	Sans objet
Limite inférieure d'explosivité	Non mesurée
Limite supérieure d'explosivité	Non mesurée
Pression de vapeur (Pa)	Non mesurée
Densité de vapeur	Non mesurée
Densité relative	Non mesurée
Solubilité dans l'eau	Miscible
Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow)	Non mesuré
Température d'auto-inflammation	Non mesurée
Température de décomposition	Non mesurée
Viscosité (cSt)	Non mesurée

9.2. Autres informations

Aucune autre information pertinente.

10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

La polymérisation dangereuse ne se produira pas.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune donnée disponible.

10.4. Conditions à éviter

Ne pas exposer à la chaleur ni stocker à une température supérieure à 49 °C (120 °F).

10.5. Matières incompatibles

Métaux finement divisés. Peut réagir violemment au contact d'alcalis ou de métaux alcalino-terreux tels que le sodium, le potassium ou le baryum.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Les produits de décomposition thermique ou de combustion peuvent inclure les substances suivantes : gaz et vapeurs nocifs.

11. Informations toxicologiques

Toxicité aiguë

Ingrédient	DL50 orale, mg/kg	DL50 cutanée, mg/kg	CL50 inhalation, mg/L/4h
Trans-1,3,3,3-tétrafluoroprop-1-ène (HFO-1234ze) (29118-24-9)	Aucune donnée disponible	Pas d'irritation cutanée	CL50 : >207 000 ppm, rat
2-(2-éthoxyéthoxy)éthanol – (111-90-0)	2125, rat	3,6, lapin	CL 50 : 2000 ppm/7h, rat
2-éthoxyéthanol – (110-80-5)	2800, rat	3300, lapin	CL 50 : 4267 ppm/4h, rat
Cocamide DEA – (68603-42-9)	12 200, rat	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
Diéthanolamine – (111-42-2)	780, rat	11,9, lapin	Non répertorié

Classification	Catégorie	Description du danger
Toxicité aiguë (orale)	---	Sans objet
Toxicité aiguë (cutanée)	---	Sans objet
Toxicité aiguë (par inhalation)	---	Sans objet
Corrosion / irritation cutanée	---	Sans objet
Lésions oculaires graves / irritation oculaire	1	Provoque de graves lésions oculaires.
Sensibilisation respiratoire	---	Sans objet
Sensibilisation cutanée	---	Sans objet
Mutagenicité sur les cellules germinales	---	Sans objet
Cancérogénicité	---	Sans objet
Toxicité pour la reproduction	2	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
TSCO — exposition unique	---	Sans objet
TSCO — exposition répétée	---	Sans objet
Danger par aspiration	---	Sans objet

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

TSCO — exposition unique Non classé comme toxique pour des organes cibles spécifiques après une exposition unique.

TSCO — exposition répétée Non classé comme toxique pour des organes cibles spécifiques après une exposition répétée.

Danger par aspiration Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Informations générales La gravité des symptômes décrits variera en fonction de la concentration et de la durée d'exposition.

Inhalation Aucun symptôme spécifique connu.

Ingestion Peut causer une irritation.

Contact cutané Rougeur. Irritant pour la peau.

Contact oculaire Provoque de graves lésions oculaires. Les symptômes suivant une surexposition peuvent comprendre : douleur, larmoiement abondant, rougeur.

Voies d'exposition Ingestion, inhalation, contact cutané et/ou oculaire.

Organes cibles Aucun organe cible spécifique connu.

12. Informations écologiques

12.1. Toxicité

Aucune information complémentaire fournie pour ce produit. Voir la section 3 pour les données spécifiques aux substances.

Écotoxicité aquatique

Ingrédient	CL50 96 h poissons, mg/l	CE50 48 h crustacés, mg/l	CrE50 algues, mg/l
Trans-1,3,3,3-tétrafluoroprop-1-ène (HFO-1234ze) (29118-24-9)	>117	>160	>170
2-(2-éthoxyéthoxy)éthanol – (111-90-0)	6010	1982	>100
2-éthoxyéthanol – (110-80-5)	>1000	430	10 000
Cocamide DEA – (68603-42-9)	6,7	3,3	2,2

Diéthanolamine – (111-42-2)	140	55	2,1 – 2,3
-----------------------------	-----	----	-----------

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible sur la préparation elle-même.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Non mesuré.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible.

12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

Ce produit ne contient aucune substance PBT/vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible.

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Respecter toutes les réglementations fédérales, provinciales et municipales lors de l'élimination de cette substance, y compris l'élimination de tout emballage contaminé.

14. Informations sur le transport

	Transport terrestre (DOT)	Transport maritime (OMI/IMDG)	Transport aérien (OACI/IATA)
14.1. Numéro ONU	Sans objet	ONU	ONU 1950
14.2. Désignation officielle de transport	Quantité limitée	Aérosols, non inflammables	Aérosols, non inflammables
14.3. Classe de danger pour le transport	Classe DOT : Sans objet	IMDG : 2.2 Classe subsidiaire : Sans objet	Classe aérienne : 2.2
14.4. Groupe d'emballage	Sans objet	Sans objet	Sans objet

14.5. Dangers pour l'environnement

IMDG — Polluant marin : Non

14.6. Précautions particulières à l'intention des utilisateurs

Aucune information complémentaire.

15. Informations réglementaires

Aperçu réglementaire

Les données réglementaires de la section 15 ne se veulent pas exhaustives ; seule une sélection de règlements y est représentée.

Loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA)

Tous les composants de ce produit sont soit inscrits, soit exemptés d'inscription à l'inventaire TSCA.

Classification SIMDUT

A

Niveaux de danger de l'EPA américain (Tier II) :

Incendie : Non
Rejet soudain de pression : Non
Réactif : Non
Immédiat (aigu) : Non
Différé (chronique) : Non

Substances chimiques EPCRA 311/312 et quantités à déclarer (lb) :

À notre connaissance, aucun produit chimique n'est présent à des niveaux nécessitant une déclaration aux termes de cette loi.

Substances extrêmement dangereuses EPCRA 302 :

À notre connaissance, aucun produit chimique n'est présent à des niveaux nécessitant une déclaration aux termes de cette loi.

Substances chimiques toxiques EPCRA 313 :

À notre connaissance, aucun produit chimique n'est présent à des niveaux nécessitant une déclaration aux termes de cette loi.

Proposition 65 de la Californie :

AVERTISSEMENT : Ce produit peut vous exposer à des substances chimiques, notamment la diéthanolamine, reconnue par l'État de Californie comme pouvant causer le cancer et des malformations congénitales ou d'autres problèmes de reproduction. Pour de plus amples renseignements, consulter le site www.P65Warnings.ca.gov.

Substances RTK du New Jersey (>1 %) :

À notre connaissance, aucun produit chimique n'est présent à des niveaux nécessitant une déclaration aux termes de cette loi.

Substances RTK de la Pennsylvanie (>1 %) :

À notre connaissance, aucun produit chimique n'est présent à des niveaux nécessitant une déclaration aux termes de cette loi.

16. Autres informations

Les renseignements et recommandations contenus dans le présent document sont basés sur des données réputées exactes. Toutefois, aucune garantie ou déclaration d'aucune sorte, explicite ou implicite, n'est donnée concernant les renseignements contenus dans le présent document. Nous déclinons toute responsabilité quant aux effets néfastes pouvant être causés par une exposition à nos produits. Les clients/utilisateurs de ce produit doivent se conformer à toutes les lois, réglementations et ordonnances applicables en matière de santé et de sécurité.

Le texte intégral des mentions figurant à la section 3 est le suivant :

H280 Contient un gaz sous pression ; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

H318 Provoque de graves lésions oculaires.

H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

Il s'agit de la première version au format FDS SGH. Les listes de modifications par rapport aux versions précédentes dans d'autres formats ne sont pas applicables.

Tous les renseignements, recommandations et suggestions figurant dans le présent document concernant nos produits sont basés sur des essais et des données réputés fiables. Il incombe toutefois à l'utilisateur de déterminer la sécurité, la toxicité et l'adéquation à sa propre utilisation du produit décrit dans le présent document. Étant donné que l'utilisation réelle par des tiers échappe à notre contrôle, nous n'offrons aucune garantie, explicite ou implicite, quant aux effets d'une telle utilisation, aux résultats à obtenir ou à la sécurité et à la toxicité du produit ; nous n'assumons pas non plus de responsabilité découlant de l'utilisation de ce produit par des tiers. Les renseignements contenus dans le présent document ne doivent pas être considérés comme absolument complets, car des

renseignements supplémentaires pourraient s'avérer nécessaires ou souhaitables dans des conditions ou circonstances particulières ou exceptionnelles, ou en raison des lois ou règlements gouvernementaux applicables.

Fin du document